

CONCOURS FAIS TON COURT !

Films ultra-courts réalisés avec un smartphone

FOIRE AUX QUESTIONS

ASPECT ARTISTIQUE

Avec quoi puis-je filmer ?

Vous pouvez filmer avec un téléphone portable, une tablette ou une caméra portable de type Go Pro.

Puis-je utiliser des accessoires ?

Oui, vous pouvez utiliser des accessoires tels qu'un micro, un stabilisateur, des filtres, des objectifs amovibles, etc.

Durée

Deux minute maximum, générique inclus.

Quel thème ?

Le thème de cette compétition est : « **C'est quoi le handicap ?** ».

Racontez-nous ce qu'est, pour vous, le handicap, sous l'angle de votre choix : humour, émotion, colère, subjectif, objectif, etc.

Quels catégorie et genre cinématographique ?

Toutes les **catégories** cinématographiques sont acceptées (sauf animation) : fiction, documentaire, clip musical, expérimental, docu-fiction.

Tous les **genres** sont possibles : romantique, horreur, science-fiction, western, drame, film d'époque, anticipation, série Z, comédie, action, film de guerre... Mais aussi le stop-motion, time lapse... L'originalité est à privilégier !!

Puis-je soumettre un film d'animation ?

Les films utilisant la technique du stop-motion et/ou des effets spéciaux ajoutés au montage sont les bienvenus dans la mesure où les images du film sont filmées avec un mobile/tablette. Les films comprenant principalement des animations graphiques sans prise de vue réelles ne sont pas autorisés.

Puis-je ajouter des effets spéciaux au montage ?

Oui, vous pouvez ajouter des effets spéciaux au montage.

Puis-je faire apparaître une marque à l'écran ?

Nous n'acceptons pas le placement de produits ou de marques.

Peut-on réaliser un film à plusieurs ?

Oui. Le formulaire d'inscription vous permet de citer tous les membres de votre équipe ainsi que leur fonction dont les éventuels co-réalisateurs.

Puis-je utiliser une musique existante ?

Oui et non. Si vous souhaitez utiliser une musique dans votre film, il vous faut en être l'ayant droits ou avoir acquis l'autorisation d'usage auprès de l'auteur ou de ses ayants droits. Une preuve vous sera demandée par notre équipe. De nombreuses musiques sont par ailleurs libres de droit : n'hésitez pas à consulter la [bibliothèque audio de YouTube](#).

Dans quelle langue dois-je réaliser mon film ?

Vous pouvez réaliser votre film dans la langue de votre choix. Cependant, il vous faudra nous fournir la traduction des dialogues **en français**. En effet, vous devez nous fournir le texte des dialogues timecodés (explication ci-dessous), et ce document doit IMPERATIVEMENT être rédigé en français. De plus, si le texte des dialogues timecodés n'est pas encore finalisé lors de votre inscription, pour la bonne compréhension de votre film, vous devez nous transmettre au minimum la traduction des dialogues en français (sans timecode donc) si votre film est dans une autre langue que le français. Ce fichier pourra être joint directement dans le formulaire d'inscription.

Qu'est-ce qu'une liste des dialogues timecodés ?

Il s'agit d'une liste de tous les dialogues de votre film, transcrits par écrit et correspondant précisément au timecode de l'image (format 00m :00s). Un timecode est le minutage précis du moment du dialogue.

Cela nous permet ensuite de faire le sous-titrage de votre film.

Pour un exemple de dialogues timecodés, cliquez [ICI](#).

Puis-je proposer plusieurs vidéos à la compétition ?

Oui, vous pouvez inscrire gratuitement autant de films que vous le souhaitez. Cependant, un seul film par réalisateur pourra être sélectionné en compétition. Lors de l'inscription de vos films, merci d'utiliser les mêmes coordonnées.

Puis-je filmer des personnes sans leur consentement ?

Non, toute personne apparaissant dans votre film doit en être consentante, tant dans le cadre du tournage que dans le cadre d'une diffusion du film en festival et/ou sur les réseaux sociaux du TEFF, à l'exception de personnes qui ne sont pas impliqués dans votre récit et qui ne peuvent pas être individualisées (càd : qui ne sont pas reconnaissables).
Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à notre règlement, article #7.

INSCRIPTION AU CONCOURS FAIS TON COURT ! DU TEFF

Qui peut s'inscrire et participer à cette compétition ?

Le **concours** est gratuit et ouvert à toute personne physique en **Belgique, France, Suisse** et **Luxembourg** à l'exception des personnels et bénévoles de la société organisatrice du Festival et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du **concours**.

Je suis mineur, puis-je participer ?

Oui, mais les personnes mineures doivent impérativement nous fournir une autorisation parentale de participation (modèle disponible sur la page du concours sur notre site web ou [ICI](#)). Cette autorisation, une fois remplie, est à joindre directement dans le formulaire d'inscription.

Quel(s) type(s) de fichier(s) vidéo acceptez-vous ?

Formats .MP4 ou .MOV, 400Mo maximum

Puis-je diffuser mon film sur les réseaux sociaux ou ailleurs avant la tenue du festival ?

Non, nous vous demandons l'**exclusivité de la diffusion lors du festival**. Nous mettrons ensuite la séance en ligne après le festival. De même, au lendemain du festival, vous aurez toute la liberté de le diffuser où et quand bon vous semble (sauf si votre film a également été sélectionné pour participer au Festival International des Pom's D'Or, qui se tiendront le 19 novembre 2025, ou au Ramdam Festival en janvier 2026 – *Voir règlements du concours, article # 4 et #6*). Si un film inscrit est diffusé en ligne ou sur tout autre support avant la fin du festival, il sera exclu de la compétition.

Je n'arrive pas à accéder au formulaire, que faire ?

Le problème peut venir de votre navigateur web : n'hésitez pas à réessayer sur un autre navigateur. Si cela ne fonctionne toujours pas, contactez notre équipe à concours@teff.be en joignant des captures d'écran des messages d'erreur. Nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

J'ai fait une erreur en remplissant le formulaire ou lors de l'envoi du film (information erronée, mauvais fichier vidéo...), que dois-je faire ?

Pas d'inquiétude ! Informez-en notre équipe - concours@teff.be - en précisant votre nom, prénom, titre de votre film, e-mail utilisé dans le formulaire d'inscription et l'erreur constatée. Notre équipe reviendra vers vous dès que possible afin de vous indiquer la marche à suivre.

Je n'ai pas reçu de confirmation de mon inscription via le formulaire

Un email de confirmation émanant de noreply@zonefestival.com doit vous parvenir après validation du formulaire en ligne. Cela peut prendre quelques minutes. Si vous n'avez toujours rien reçu 24h après votre inscription et après avoir vérifié vos spams, merci de contacter notre équipe à l'adresse concours@teff.be. Nous vous répondrons dès que possible.

Je n'ai pas reçu de confirmation de réception de mon film

Un email de confirmation automatique émanant de concours@teff.be vous sera envoyé à la réception de votre film. Si vous n'avez toujours rien reçu 24h après l'envoi de votre film, et après avoir vérifié vos spams, merci de contacter notre équipe à l'adresse film@teff.be. Nous vous répondrons dès que possible.

SÉLECTION OFFICIELLE

Quand sera annoncée la sélection ?

La sélection officielle sera annoncée sur notre site Internet et nos réseaux sociaux au courant du mois de septembre 2025. Vous serez également contacté personnellement par mail (pensez à vérifier vos spams).

Où pourra-t-on visionner la sélection officielle ?

Les films de la sélection officielle seront visibles sur grand écran lors du festival ainsi que sur nos réseaux sociaux après le festival. Les lauréats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 09/11/2025 en soirée.

PRIX

Quels prix seront décernés, et par qui ?

Trois prix seront remis : **deux prix du jury** (Meilleure idée originale et Meilleure réalisation), et **un prix du public**.

Le public en salle pourra voter pour son court métrage favori à la sortie de la séance de projection des films sélectionnés. Le film ayant reçu le plus de votes remportera le prix du public.

Les 3 prix seront récompensés d'un « price money » de **400€** chacun.